



# L'ÉTAT

AU SERVICE DES  
COMMUNES ET DES GROUPEMENTS  
DE COMMUNES  
**DANS LE DÉPARTEMENT  
DU NORD**



**L'ÉTAT VOUS INFORME**  
**L'ÉTAT VOUS APPUIE**  
**L'ÉTAT VOUS CONSEILLE**  
**UN DIALOGUE SIMPLIFIÉ**



Hôtel de la préfecture du Nord © Préfecture du Nord

**Directeur de la publication :**

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord

**Conception et réalisation :** SRCI

**Conception graphique :** préfecture du Nord-SIDSIC / BEP

**Retrouvez les services de l'État sur :**



nord.gouv.fr



@prefet59



prefetnord

Photos en couverture :  
La Citadelle © Ville de Lille  
Centenaire de la Bataille de Cambrai © Studio Déclic  
Paysage de l'Avesnois © Préfecture du Nord  
Lancement officiel de l'extension du terminal à conteneurs Escaut Valenciennes  
Terminal, 29 nov 2017 © Préfecture du Nord  
Centre historique minier de Lewarde © A Adam  
Littoral © Nicolas Leurs Grand port maritime de Dunkerque



© Yves Malenfer

Le congrès des maires offre, chaque année, à tous nos partenaires, une opportunité exceptionnelle de se rencontrer.

À l'occasion de l'édition 2018, j'ai souhaité réaffirmer la présence de l'État. Mes services tiennent un engagement fondamental qui est celui de servir le Nord et la région des Hauts-de-France. Cet engagement, nous le faisons en vous apportant une expertise au quotidien à travers un dialogue simplifié. C'est en agissant à vos côtés qu'ensemble nous préparons l'avenir de nos territoires.

Soyez assurés du soutien et de l'accompagnement des services de l'État qui sont à votre disposition pour la réalisation de vos projets.

La présente plaquette présente de manière synthétique l'essentiel de l'offre de services aux communes et regroupements de communes des services départementaux de l'État dans le Nord. Vous pourrez ainsi en mesurer l'importance et constater la diversité de nos missions qui a pour seule ambition de contribuer à faciliter la gestion locale au service de nos concitoyens.

Je tiens enfin à saluer le travail effectué par l'association des maires du Nord et tous les maires du département. Je veux vous remercier pour votre confiance, votre disponibilité et votre action au service de l'intérêt général.

Je vous souhaite un bon congrès 2018 et vous donne rendez-vous sur l'espace des services et des opérateurs de l'État.

Michel Lalande,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

## ● L'ÉTAT VOUS INFORME sur la mise en oeuvre des politiques publiques

### ... Les circulaires préfectorales

Les circulaires adressées aux collectivités sont rédigées dans une logique pédagogique afin de permettre une meilleure appréhension opérationnelle des réglementations qu'il revient aux collectivités territoriales d'appliquer. Elles concernent à la fois le fonctionnement des institutions, la gestion publique locale, les données budgétaires ou bien la mise en oeuvre des politiques de l'État au niveau local.

### ... Le site internet départemental de l'État [nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)

Ce site regroupe dans un espace unique les informations relatives aux services et à l'actualité de la préfecture et des sous-préfectures du Nord.

La rubrique « politiques publiques » présente l'ensemble des services et des actions de l'État dans les différents domaines : agriculture, aménagement, citoyenneté, culture, défense, économie, environnement, jeunesse, santé ou sécurité.

Dans l'espace « collectivités locales », vous trouverez des informations utiles à la gestion locale sur le fonctionnement des institutions, les affaires scolaires, la coopération intercommunale ou la prévention de la délinquance. Il vous est également possible de consulter le recueil des actes administratifs dans l'espace « publications ».

Vous pouvez également vous abonner à la liste de diffusion de la lettre hebdomadaire du préfet sur le lien suivant : [nord.gouv.fr/Publications/La-lettre-du-prefet](http://nord.gouv.fr/Publications/La-lettre-du-prefet)



### ... L'État présent sur les réseaux sociaux

Au travers des comptes Facebook et Twitter du préfet, sont diffusées en temps réel les dernières informations sur l'actualité des services de l'État.



## ● L'ÉTAT VOUS APPUIE pour protéger vos administrés

### ... En matière de sécurité civile

La direction des sécurités, rattachée au cabinet du préfet, vous conseille pour organiser, en toute sécurité, des manifestations festives ou sportives.

Par son système d'alerte automatisé, elle vous informe également en temps réel des risques concernant votre commune. En amont, afin de prévenir les risques, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) peut vous aider à élaborer votre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ou vos plans communaux de sauvegarde (PCS), indispensables pour gérer une crise.



Inondation à Steenwerck en mars 2012 © DDTM

### ... En matière de police administrative

La direction des sécurités conseille notamment les collectivités dans la mise en oeuvre des réglementations en matière de polices administratives, police municipale, vidéoprotection, possession d'armes, débits de boissons.

### ... Pour prévenir la délinquance et la radicalisation dans votre commune

La direction des sécurités se tient à votre disposition si votre collectivité souhaite candidater à des appels à projets pour lesquels l'État alloue des dotations (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ou plan départemental d'actions de sécurité routière). Elle vous accompagne également dans la mise en place de vos conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Sa cellule de prévention et de lutte contre la radicalisation transmet, sans délai, tous les signalements reçus au service départemental de renseignement territorial pour évaluation. Pour chaque signalement, un accusé de réception est adressé. Vous serez informé des suites données.

En matière de sécurité, les services de police et de gendarmerie sont vos partenaires au quotidien. Leurs « référents sûreté » se tiennent à votre disposition pour analyser des situations de délinquance et réaliser des diagnostics de sécurité afin d'apporter des réponses concrètes destinées à accroître la protection de votre collectivité contre les acteurs de malveillance.



Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation à Lille le 23 février 2018 © Préfecture du Nord



© Dicom MI

### Contacts à la direction des sécurités :

**Périmètre sécurité et défense civile :** [pref-secretariat-siracedpc@nord.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-siracedpc@nord.gouv.fr)

**Manifestations sur la voie publique :** [pref-bapsi-secretariat@nord.gouv.fr](mailto:pref-bapsi-secretariat@nord.gouv.fr)

**Réglementation relative aux drones :** [pref-drones@nord.gouv.fr](mailto:pref-drones@nord.gouv.fr)

**Cellule de prévention de lutte contre la radicalisation :** [pref-prevention-radicalisation@nord.gouv.fr](mailto:pref-prevention-radicalisation@nord.gouv.fr)

**Réglementation relative aux armes :** auprès de votre sous-préfecture et, pour l'arrondissement de Lille, à la sous-préfecture de Dunkerque

## ● L'ÉTAT VOUS CONSEILLE pour sécuriser vos décisions et votre budget

### ... Un conseil personnalisé en matière de contrôle de légalité des actes et des procédures

Les services de l'État, au travers de la direction des relations avec les collectivités territoriales et des sous-préfets, contribuent à la sécurité juridique des décisions des collectivités et de leurs groupements soumis au contrôle de légalité, avec pour objectif de traiter les difficultés en amont afin d'éviter par la suite les recours contentieux. La DRCT est votre interlocutrice.

Pour toute question, les élus et leurs collaborateurs peuvent contacter les services de la préfecture et des sous-préfectures, qui leur apporteront une réponse circonstanciée, fondée sur les textes en vigueur et la jurisprudence.

La DRCT peut également vous informer sur les dotations de l'État aux collectivités. Le site de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur ([collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)) vous permet de consulter les dotations par commune ou intercommunalité.

**Contact en préfecture :** [pref-secretariat-drct@nord.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-drct@nord.gouv.fr)  
**ou à la sous-préfecture de votre arrondissement**



### ... Un conseil de proximité en gestion financière

Dans le domaine du conseil en matière de gestion financière, les comptables publics de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) sont les interlocuteurs de proximité des collectivités.

L'action quotidienne de tenue des comptes par le comptable est complétée par une offre de services qui comprend notamment la possibilité de réalisation d'analyses financières prospectives ou rétrospectives, ou un partenariat étroit avec les collectivités présentant des risques particuliers sur la qualité des comptes.

Cette démarche d'amélioration et de modernisation des pratiques de gestion financière peut être formalisée à travers un engagement partenarial DDFIP/collectivité, notamment pour les collectivités à enjeux.



03 20 62 42 42  
[drfip59@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:drfip59@dgfiip.finances.gouv.fr)

## Pour accompagner vos projets

### ... Un appui au financement de projet

Proches des territoires, les sous-préfets d'arrondissement se tiennent à la disposition des collectivités pour les conseiller et les assister dans le montage de leurs opérations ou dans l'accueil de tout projet relevant d'opérateurs privés. Les collectivités territoriales sont encouragées à les contacter dès les

premiers temps de la réflexion sur les projets pour mieux définir le contour des opérations et les conditions de l'équilibre financier, notamment pour les projets appelant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou un financement par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

### ... Un conseil technique pour structurer et aménager votre territoire

Les services de la DDTM offrent plus spécifiquement un conseil aux collectivités territoriales dans l'émergence et la sécurisation juridique des projets, de la planification urbaine jusqu'au permis de construire.

Ce conseil présente une valeur ajoutée décisive lorsque les projets nécessitent une articulation entre plusieurs thématiques (foncier, aménagement, urbanisme, ressource en eau, habitat, risques naturels, transports et déplacements).

Les services interviennent également pour soutenir la mise en œuvre de politiques publiques prioritaires telles que la rénovation thermique des bâtiments ou l'accessibilité.

Depuis la loi « accès au logement et urbanisme rénové », la DDTM continue d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes ne disposant pas de document d'urbanisme, et accompagne les collectivités concernées par la prise de cette compétence par un rôle accru en conseil et animation.



La Coulée verte  
© Ville de Cambrai

03 28 03 83 00  
[ddtm@nord.gouv.fr](mailto:ddtm@nord.gouv.fr)

### ... Une organisation en mode projet pour les dossiers complexes

Dans un souci d'efficacité et de meilleure coordination, l'État adopte pour certains projets d'envergure une organisation spécifique en mode projet, afin de mobiliser l'ensemble de ses services à leur bonne réalisation dans les meilleures conditions, notamment de délais.

## ● UN DIALOGUE SIMPLIFIÉ

### ... « Actes » simplifie le contrôle de légalité

Outil de dématérialisation de la transmission des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale au contrôle de l'égalité et au contrôle budgétaire, « Actes » fiabilise et accélère les échanges avec la préfecture et les sous-préfectures. Il s'inscrit dans le processus de dématérialisation engagé dans de nombreuses collectivités, il permet l'entrée en vigueur quasi immédiate grâce à un accusé de réception automatique, tout en réduisant les coûts de transmission et le délai d'instruction.



### ... La dématérialisation des pièces comptables et de la facturation

Depuis le 1er janvier 2015, le protocole informatique « PESV2 » facilite la transmission dématérialisée des pièces comptables et justificatives entre les ordonnateurs et les comptables dans le secteur public local.

# • VOS CONTACTS

## PRÉFECTURE & SOUS-PRÉFECTURES

### PRÉFECTURE DE LA RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU NORD

12, rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59039 Lille cedex  
Téléphone : 03 20 30 59 59  
Courriel : pref-courrier-webmestre@nord.gouv.fr

### SOUS-PRÉFECTURE D'AVESNES-SUR-HELPE

1, rue Claude Erignac  
CS 80207  
59363 Avesnes-sur-Helpe cedex  
Téléphone : 03 27 61 59 59  
Courriel : sp-avesnes@nord.gouv.fr

### SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI

Place Fénelon  
CS 40393  
59 407 Cambrai cedex  
Téléphone : 03 27 72 59 59  
Courriel : sousprefecture.cambrai@nord.gouv.fr

### SOUS-PRÉFECTURE DE DOUAI

642, Boulevard Albert 1er  
CS 60709  
59507 Douai cedex  
Téléphone : 03 27 93 59 59  
Courriel : sp-douai-contact@nord.gouv.fr

### SOUS-PRÉFECTURE DE DUNKERQUE

27, rue Thiers  
CS 56535  
59386 Dunkerque cedex 1  
Téléphone : 03 28 20 59 59  
Courriel : sp-dunkerque@nord.gouv.fr

### SOUS-PRÉFECTURE DE VALENCIENNES

6, avenue des Dentellières  
CS 40469  
59322 Valenciennes cedex  
Téléphone : 03 27 14 59 59  
Courriel : sous-prefecture.valenciennes@nord.pref.gouv.fr

## DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS)

Cité administrative  
175, rue Gustave Delory  
BP 82008  
59011 Lille cedex  
Téléphone : 03 20 18 33 33  
Courriel : ddc@nord.gouv.fr

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (DDPP)

93-95 boulevard Carnot  
CS 70010  
59046 Lille cedex  
Téléphone : 03 28 07 22 00  
Courriel : ddpp@nord.gouv.fr

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

62, boulevard de Belfort- CS 90007  
59042 Lille cedex  
Téléphone : 03 28 03 83 00  
Courriel : ddtm@nord.gouv.fr

### DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

1, rue Claude Bernard  
59039 Lille cedex  
Téléphone : 03 20 62 30 00  
Courriel : dsden59.cabsf@ac-lille.fr

## DIRECTIONS RÉGIONALES

### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

Bâtiment Onix A  
556 avenue Willy Brandt  
59777 Euraille  
Téléphone : 08 09 40 20 32  
Courriel : ars-hdf-contact@ars.sante.fr

### DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

82 avenue Kennedy  
BP 70 689  
59033 Lille cedex  
Téléphone : 03 20 62 42 42  
Courriel : drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

### DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

44, rue de Tournai  
CS 40259  
59019 Lille cedex  
Téléphone : 03 20 13 48 48  
Courriel : dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

### DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

Les Arcades de Flandre  
70 rue Saint-Sauveur  
BP 456  
59021 Lille cedex  
Téléphone : 03 20 96 48 60  
Courriel : npdcp.direction@direccte.gouv.fr

### DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF)

518 rue St Fuscien- CS 90069  
80094 Amiens cedex 3  
Téléphone : 03 22 33 55 55  
Courriel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

### DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

1- 3 rue du Lombard CS 80016  
59041 Lille cedex  
Téléphone : 03 20 06 87 58  
Courriel : contact.drac.nord-pas-de-calais-picardie@culture.gouv.fr

### DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE HAUTS-DE-FRANCE (DRJSCS)

20 Square Friant  
Les 4 Chênes  
80039 Amiens cedex 01  
Téléphone : 03 22 33 89 00  
Courriel : drjscs-hdf-contacts@drjscs.gouv.fr

## SÉCURITÉ

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DDSP)

19, rue de Marquillies- BP 50119  
59016 Lille cedex  
Téléphone : 03 62 59 80 00  
Courriel : ddsp59@interieur.gouv.fr

### Pôle prévention partenariat et politique de la ville

Téléphone : 03 62 59 86 68  
Courriel : ddsp59-em-pppv@interieur.gouv.fr

### GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

201 Boulevard de Mons  
59650 Villeneuve-d'Ascq  
Téléphone : 03 20 43 56 56

### Référent sûreté départemental

Téléphone : 03 20 43 53 37  
Courriel : ggd59+cel-opp@gendarmerie.interieur.gouv.fr

